



PBUD 2019

SOMMAIRE

PRINCIPALES EVOLUTIONS

1 NOUVEAUTES ET CORRECTIONS	2
1.1. Modification de la nomenclature des codes activités (Ref. 244247)	2
1.2. Evolution des seuils de marchés - CBUD (Réf. 226194)	3



1 NOUVEAUTES ET CORRECTIONS

1.1. MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE DES CODES ACTIVITES (REF. 244247)

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les modifications apportées :
(En vert, les ajouts et modifications / En jaune, les suppressions)

Activités	Libellés	Observations
13MS-	Manuels scolaires	
13REP	Droits de reprographie	
13TIC	TICE	
13REN	Matériel pour la rénovation de l'enseignement	
13COR	Carnets de correspondance	
13EAC	Education artistique et culturelle	
13STA	Stages	
13AI-	Actions internationales	
13SEG	Besoins éducatifs particuliers SEGPA	
13CR-	Classes relais	
13AIP	Aides à l'insertion professionnelle	
13AP-	Apprentissage	
13MLD	Mission lutte décrochage scolaire	Nouveau code 2019
13ADP	Autres dépenses pédagogiques	
13RPN	Ressources pédagogiques numériques	
13PE-	Parcours d'excellence	
13CDR	Cordées de la réussite	
13PRF	ProFan	
16AED	Assistants d'éducation (rémunération et charges)	
16AHC	AESH-CO - Accompagnants des élèves en situation de handicap (rémunérations et charges)	
16AHM	AESH-M - Accompagnants des élèves en situation de handicap (rémunérations et charges)	
16EO-	Ecole ouverte (vacation et fonctionnement)	
16AE-	Devoirs faits - Accompagnement éducatif	
16ESC	Education à la santé et à la citoyenneté	
16FVL	Fonds de vie lycéenne	
16FS-	Fonds social lycée et collégien	
16FSC	Fonds social des cantines	
16ADE	Autres dépenses éducatives	
16DAL	Dépenses administratives locales	
16EAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle	
16VSC	Volontaires service civique (formation)	Nouveau code 2019
19EAP	Emplois d'avenir professeurs (Financement ASP)	Suppression 2019
19CUI	Contrats uniques d'insertion - Parcours emploi compétence (Financement ASP)	Libellé modifié en 2019



1.2. EVOLUTION DES SEUILS DE MARCHÉS - CBUD (REF. 226194)

Pour rappel : l'évolution des seuils de marchés a été faite en CBUD lors de MAJ1 de GFC 2018

Evolution :

Les seuils de marchés ont changé depuis le 1^{er} janvier 2018. La mise à jour prend bien en compte les modifications pour :

- MAPA + PF : Marchés à Procédure Adaptée et Publicité Formalisée
 - Si la rubrique a pour catégorie « Fournitures » ou « services » et si le montant est supérieur ou égal à 90 000 et inférieur à **221 000** euro HT
 - Si la rubrique a pour catégorie « Travaux » et si le montant est supérieur ou égal à 90 000 et inférieur à **5 548 000** euro HT
- MAPFO : Marchés à Procédures Formalisées
 - Si la rubrique a pour catégorie « Fournitures » ou « services » et si le montant est supérieur ou égal à **221 000** euro HT
 - Si la rubrique a pour catégorie « Travaux » et si le montant est supérieur ou égal à **5 548 000** euro HT